

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2018/12/03/2019010102/justel>

Dossier numéro : 2018-12-03/19

Titre

3 DECEMBRE 2018. - Loi portant assentiment au Traité entre le Royaume de Belgique et la République populaire de Chine sur l'extradition, fait à Pékin le 31 octobre 2016

Source : AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication : Moniteur belge du 16-12-2020 page : 88527

Entrée en vigueur : 26-12-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art.](#) 2. Le Traité entre le Royaume de Belgique et la République populaire de Chine sur l'extradition, fait à Pékin le 31 octobre 2016, sortira son plein et entier effet.